

Présidence de Mme Natacha Litzistorf, présidente

Membres absents excusés : Christelle Allaz ; Laurianne Bovet ; Muriel Chenaux Mesnier ; Xavier de Haller ; Nicolas Gillard ; Claude Nicole Grin ; Henri Klunge ; Pierre Oberson ; Johan Pain ; Charles-Denis Perrin.

Membres absents non excusés : Caroline Alvarez Henry ; Jean-Pascal Gendre ; Christiane Jaquet Berger ; Solange Peters.

Membres présents	86
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Interpellation
urgente
(réponse reportée)**

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et consorts : « Energie éolienne : la situation financière de la Ville ne permet pas de précipitation et de prise de risques inconsidérés ! »

Développement

M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Réponse municipale

M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI).

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Claude Bonnard (Les Verts) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de SI ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de SI ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de SI.

Postulat

de Pierre-Yves Oppikofer (Les Verts) et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration. ».

Discussion préalable

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Francisco Ruiz (Soc.) qui demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Rapport s/Rapport-préavis N° 2012/43	Bellerive-Plage. Réponses aux postulats de M. Guy Gaudard et de M. François Huguenet, ainsi qu'aux deux nouvelles conclusions apportées par le Conseil communal au rapport-préavis N° 2009/67. Demande de crédit complémentaire. <u>Rapporteuse</u> : Mme Evelyne Knecht (La Gauche)
<i>Discussion</i>	Mme Evelyne Knecht (La Gauche) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de Mme Evelyne Knecht Dépôt</i>	« 3a. d'approuver les réponses de la Municipalité à la conclusion N° 9 du rapport-préavis N° 2009/67 ; 3b. d'approuver les réponses de la Municipalité à la conclusion N° 10 du rapport-préavis N° 2009/67 ; »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de Mme E. Müller Dépôt</i>	« 3b. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de 215'000 francs pour la création d'une entrée à l'ouest de la piscine, sans attendre le réaménagement de l'avenue de Rhodanie, afin de répondre à la conclusion N° 10 du rapport-préavis N° 2009/67 ; »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP).
<i>Vote s/concl. n°1</i>	Le Conseil, à l'unanimité, accepte la conclusion n° 1 de la commission d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard, intitulé « Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive ».
<i>Vote s/concl. n°2</i>	Le Conseil, à l'unanimité, accepte la conclusion n° 2 de la commission d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. François Huguenet, intitulé « N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre ».
<i>Discussion s/A° Knecht (suite)</i>	Mme Evelyne Knecht (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; Mme Evelyne Knecht (La Gauche) ; M. Pierre Antoine Hildbrand (PLR) <u>qui demande une interruption de séance.</u> La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le président la soumet au vote
La Présidente	indique la répartition des salles entre les groupes : salle des commissions (PLR) ; Bureau du Conseil communal (UDC) ; salle de conférence du Syndic (La Gauche) ; salle des mariages (Les Verts) ; salle du Conseil communal (Soc.).
<i>Discussion s/A° Knecht (suite)</i>	M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; Mme Evelyne Knecht (La Gauche) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; Mme Evelyne Knecht (La Gauche) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.

<i>Vote s/A° Knecht 3b vs A° Müller 3b</i>	Le Conseil, par 30 voix pour l'amendement Knecht, 47 voix pour l'amendement Müller et 3 abstentions, adopte l'amendement de Mme E. Müller.
<i>Vote s/A° Knecht 3a</i>	Le Conseil, par 68 voix pour l'amendement Knecht 3a, 4 voix contre ; et 6 abstentions, adopte l'amendement de Mme E. Knecht.
<i>Vote s/concl n° 3 de la commission vs A° Knecht/Müller 3a/3b</i>	Le Conseil, par 36 voix pour la conclusion n° 3 de la commission, 41 voix pour l'amendement Knecht/Müller 3a et 3b ; et 3 abstentions, adopte l'amendement Knecht/Müller.
<i>Vote s/concl. n°4</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, accepte la conclusion n° 4 de la commission d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 340'000 francs pour régler les montants dus à la Direction des services industriels dans le cadre du préavis N° 2009/43.
<i>Vote s/concl. n°5</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, accepte la conclusion n° 5 de la commission d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 4 à raison de 17'000 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331.
<i>Vote s/concl. n°6</i>	Le Conseil, à l'unanimité, accepte la conclusion n° 6 de la commission de faire figurer, sous la rubrique 2101.390, les intérêts relatifs au crédit complémentaire mentionné sous chiffre 4. Le Conseil, ayant adopté les conclusions susmentionnées, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard, intitulé « Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive » ;2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. François Huguenet, intitulé « N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre » ;3a. d'approuver les réponses de la Municipalité à la conclusion N° 9 du rapport-préavis N° 2009/67 ;3b. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de 215'000 francs pour la création d'une entrée à l'ouest de la piscine, sans attendre le réaménagement de l'avenue de Rhodanie, afin de répondre à la conclusion N° 10 du rapport-préavis N° 2009/67 ;4. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 340'000 francs pour régler les montants dus à la Direction des services industriels dans le cadre du préavis N° 2009/43 ;5. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 4 à raison de 17'000 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ;6. de faire figurer, sous la rubrique 2101.390, les intérêts relatifs au crédit complémentaire mentionné sous chiffre 4.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....